



CULTURE, INTERMITTENTS DU SPECTACLE, ASSURANCE CHÔMAGE : UNE SEMAINE APRÈS LES ANNONCES DU 6 MAI, OÙ SONT LES MESURES CONCRÈTES ?

Le Président de la République a pris la peine de médiatiser sa rencontre du 6 mai avec quelques artistes pour annoncer « des mesures fortes » en faveur de la culture.

Depuis ces annonces, nous attendons et réclamons des précisions sur la méthode et sur le fond.

Concernant la prolongation des droits des intermittents du spectacle au 31 août 2021, le ministre de la Culture a garanti publiquement que les organisations syndicales et patronales seraient consultées sur les projets de texte, et nous réunit lundi 18 mai à 16h. La ministre du travail évoque le passage par un projet de loi.

Quand verrons-nous ces projets de texte ? Comment pourrions-nous en négocier le contenu ?

Nous rappelons que la CGT spectacle, et plus largement la très grande majorité de la profession qui s'est mobilisée, revendique pour les intermittents du spectacle :

- Le report de toutes les dates anniversaires pendant toute la période d'interdiction administrative suivie d'un an. Cette mesure peut être valable jusqu'au 31 août 2021 mais nous ne voulons pas d'un couperet à cette date ;
- La non-application et l'adaptation des franchises ;
- L'ouverture de droits pour toutes les femmes revenant de congés maternité, ou tous les allocataires revenant d'arrêt maladie (longue durée) ;
- L'ouverture de droits pour les nouveaux entrants ...

(Pour mémoire « [Nos propositions](#) »)

Nous demandons également l'annulation de la réforme du régime général et son adaptation que réclame notre confédération, réforme de plus en plus intenable : des professionnels de nos secteurs comme de tous les métiers sont durement touchés par les mesures du 1er novembre 2019 ou celles devant entrer en vigueur au 1er septembre 2020. Ces mesures sont injustes avant même le confinement, encore plus inacceptables depuis la crise de l'emploi due au Covid.

Des annonces ont également été faites sur les conditions sanitaires de la reprise et sur la relance de nos secteurs.

Quelques-unes de ses annonces sont concrètes, comme l'attribution de 50 millions pour le Centre national de la musique, ou le fonds de garantie permettant d'assurer la reprise des tournages. Mais la plupart d'entre elles sont très floues !

Beaucoup de questions sont en suspens :

- Les conditions d'application de l'activité partielle, qui reste un parcours d'obstacles pour les salariés et pour la part d'entreprises qui jouent le jeu de ne pas abandonner leurs salariés précaires en n'annulant pas leurs contrats ;
- Les conditions de la reprise et la consultation des représentants du personnel, surtout dans les lieux devant accueillir du public ;
- Le soutien aux autrices et aux auteurs, pour l'instant quasi nul ...

Enfin, il est absolument nécessaire, pour sortir de cette crise, de penser un plan de relance ambitieux de la Culture. Il passe par une redéfinition des politiques publiques et un vaste plan d'investissement, dans la production et la diffusion, de soutien aux entreprises, fléché vers l'emploi permanent et intermittent, la mise à contribution des GAFAs...

La diversité des expressions dans le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, l'accueil de tous les publics, le volume d'activité et la qualité de l'emploi sont en danger : la mobilisation continue !

Paris, le 18/05/2020.